



Fiche technique : prélèvement gastrique

Version 2

Matériels utiles :



Kit pour prélèvement gastrique

Ecouvillon de transport (avec gel)

Etapes :

Après avoir effectué le prélèvement gastrique du bébé

1.



- Ouvrir le pot
- Ouvrir l'écouvillon de transport
- Tremper l'écouvillon dans le liquide gastrique (bien le charger)

2.



- Remettre l'écouvillon dans son tube de transport
- Refermer le pot contenant le liquide gastrique avec le bouchon vert se situant dessous
- Identifier les deux prélèvements à l'aide des étiquettes du bébé

3. Mettre les **deux prélèvements** dans une **pochette** de transport **avec le bon de demande rempli**.

Tableau décisionnel d'acheminement pour gastrique non urgent:

Délaï maximum de départ du prélèvement : **23H00** ; Délaï d'acheminement au CH de Millau : 24H00

Température d'acheminement : **ambiante**

Tableau décisionnel du **Lundi au Vendredi**:

Heure de prélèvement (entre) :	Dépôt au :	Transport du prélèvement par :
0H00 – 8H00	Laboratoire (à partir de 7H00)	Navette de 9H00
8H00 – 13H00	Laboratoire	Navette de 14H00
13H00 – 00H00	Laboratoire (à partir de 7H00)	Navette de 9H00

Tableau décisionnel **du week-end , jour férié et veille de week-end et jour fériée** :

Heure de prélèvement (entre) :	Dépôt au :	Transport du prélèvement par :
00h00 – 11H00	Laboratoire (à partir de 7H00)	Navette de 12H00
11H00 – 13H00	Laboratoire	Service tel l'équipe d'hygiène pour transport du prélèvement dans l'après midi
13H00 – 00h00	Laboratoire (à partir de 7H00)	Navette de 12H00



- ✓ Pour les **prélèvements amenés aux Urgences** pour transport par le veilleur de nuit, la **maternité** doit **remplir la fiche « traçabilité d'acheminement des prélèvements pour CH Millau »** présent dans la boîte d'envoi en salle de réveil.
- ✓ **Pour tous prélèvements non déposés au laboratoire du CH Emile Borel, une copie du bon de demande et de la fiche « traçabilité d'acheminement des prélèvements pour CH Millau »** doivent être transmises à ce dernier.

Rédacteur :	Vérificateur :	Approbateur :
Mme A. CASAS	Mme N. TROULLET	Mme C. PROVENCAL
Le 10/09/2015	11/09/2015	11/09/2015